

---

## AVIS PUBLIC

---

### AVIS DE PROMULGATION RÉSOLUTION 423-12-21

---

**Est par les présentes donné par la soussignée, QUE :**

Le conseil de la municipalité de Deschambault-Grondines a adopté le 13<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2021 la résolution 423-12-21, par laquelle il prévoit le calendrier des séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

Le calendrier ci-après est adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2022. Ces séances se tiendront le lundi ou le mardi si le lundi est jour férié, et débiteront à 20 heures, sauf si un décret ministériel prolonge l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois en lien avec la pandémie de coronavirus, et que des directives ministérielles obligent ou recommandent la tenue en visioconférence des séances.

➤ 17 janvier (3 <sup>e</sup> lundi du mois)	Édifice P.-Benoit
➤ 14 février	Centre des Roches
➤ 14 mars	Édifice P.-Benoit
➤ 11 avril	Centre des Roches
➤ 9 mai	Édifice P.-Benoit
➤ 13 juin	Centre des Roches
➤ 11 juillet	Édifice P.-Benoit
➤ 8 août	Centre des Roches
➤ 12 septembre	Édifice P.-Benoit
➤ 11 octobre (mardi)	Centre des Roches
➤ 14 novembre	Édifice P.-Benoit
➤ 12 décembre	Centre des Roches

DONNÉ À DESCHAMBAULT-GRONDINES, CE 15 DÉCEMBRE 2021.



---

Karine St-Arnaud,  
Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière

---

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Karine St-Arnaud, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Deschambault-Grondines, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 15 décembre 2021 entre 8 heures et 18 heures.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat de publication.



---

Karine St-Arnaud,  
Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière